

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

Statement

by

Mr A. Coppé,
member of the Commission,

to

the European Parliament

on the social situation in the Community
in 1970

Strasbourg

10 March 1971

Mr President, Ladies and Gentlemen,

I should like to begin my introduction of the Social Report by recalling that this task was always performed ably by my predecessor, Professor Levi Sandri, who was responsible for social policy for ten years. Like the previous ones, the new report outlines the development of the social situation in the Community countries over the past year.

In general, the social pattern in 1970 was not unfavourable. More or less full employment persisted, but so did structural difficulties. For instance, over 530 000 people were out of work in the Mezzogiorno and the Italian islands in the autumn. Substantial structural unemployment occurred frequently in other - mostly outlying - regions of the Community too.

In the 1970 report, we have gone into somewhat more detail on the employment of some specific groups - young and women workers - so as to bring the special relevant problems into somewhat sharper focus. These data also show how important the level of training is for job grades and quality. The chapter on vocational training shows that training and education still have to find their definitive place. A search is being made in all Member States for the most suitable form, with a clearer and clearer tendency towards permanent training - without which the demands made on industry by technological progress cannot be satisfied.

As regards wages and formation of assets, the effort to raise minimum wages unmistakably continued in 1970. There is also a tendency towards the maintenance of workers' and pensioners' purchasing power, partly by linking wages and pensions to the cost-of-living index. A third characteristic feature is the gradual changeover from weekly wages to monthly salaries for workers. Finally, the trend is increasingly in the direction of measures to protect the low and lowest income brackets from taxes, and of adjustment of tax scales to the movement of prices.

The bulk of these reforms originated in fruitful consultations between the two sides of industry.

The collective bargaining agreements which they concluded last year have also introduced other substantial improvements in the wages and other terms of employment of wage-earners, notwithstanding the movement of prices. Changes in the real gross earnings of industrial workers from mid-1969 to mid-1970, for instance, boosted their purchasing power by about 16% in Italy (as against 7% in the previous year), 11% in Germany (as against 4.5%), 10% in Luxembourg (as against 6%), 9% in Belgium (as against 5%), 6 1/2% in the Netherlands (as against 3.5%) and 4.5% in France (as against 1.5%).

As regards formation of assets by workers, considerable progress was made in Germany, France and the Netherlands. In Belgium a collective bargaining agreement included, for the first time, provisions to stimulate the formation of assets. Important studies on the matter are in hand in Italy, Germany and the Netherlands.

The new collective bargaining agreements also confirm the tendency towards a 40-hour working week. There was also a rise in the number of days' holiday, combined in a number of cases with a rise in the holiday allowance. However, there was only a slight increase in the percentage of the population which went on holiday away from home - about 40% of the population in Germany, France and the Netherlands and 26% in Italy. The small size of the increase must be attributed in large part to the fact that incomes were still inadequate for this purpose, especially in the case of large families. This situation is a barrier to the further growth of social tourism.

Faced with the continuing business rationalization and mergers, the trade unions went on endeavouring to protect workers against dismissals and downgrading in their firm. Further agreements designed to provide such protection were signed in 1970. Generally speaking, the two sides of industry were very busy at Community level in the field of industrial relations, partly in connection with workers' representation in the projected European type of company.

The social security systems still had to contend with serious financial difficulties in 1970, since financial resources may not lag behind the growth of expenditure. But these difficulties are not preventing increases in payments. As in previous years, new sectors of the population were brought within the scope of social security arrangements in the various Member States. Even though the financial problems I have just referred to may be the same in all Member States, common solutions are, unfortunately, still wanting. This shortcoming should be emphasized in view of the great economic significance of social security, which accounts for 20% of national income.

As regards residential construction, the number of new low-cost dwellings rose in France and Italy and dropped in other countries. At Community level, the experimental building programme is being prepared. This is part of Scheme VII for workers in the ECSC industries, which the Commission decided to launch in October 1969. It is concerned with the "modernization of existing dwellings". If accommodation in the Community is to be improved, about 750 000 dwellings will have to be modernized every year for many years.

The Commission considers that a clear-cut common policy will have to be decided as soon as possible on protection of the environment by prevention of air and water pollution. In particular it wants, as a first step, to see programmes established for supervising and controlling radioactivity in the environment, and a harmonization of techniques for measuring air and water pollution in the various countries.

*

* *

Three of the most important social policy events at Community level in the past year certainly deserve mention:

- (1) The Luxembourg conference on employment problems of April 1970, the first of its kind, which was attended by representatives of the six Governments, the Commission and the two sides of industry;
- (2) The establishment of a Standing Committee on Employment of the European Communities;
- (3) The reform of the European Social Fund, which can now make an active contribution to a dynamic employment policy.

These advances stem directly from the fruitful cooperation between the Council and the Commission which has developed over the past years, and could not have come about without it. Both sides - and this is a point I feel I should make - have done much, and done it well, in full realization of the prosaic realities.

The year 1970 was a fairly satisfactory one for the European Social Fund. Under the terms of its assignment, it gave assistance to the amount of 37 million units of account. Of this sum, 7 million went to Italy and 4 million to Germany.

This development calls for two important comments. On average, Italy was the sole creditor country from 1961 to 1969. But in 1970 she was joined by Germany. The special significance of 1970 as regards the operation of the Fund is also revealed by the fact that in this one year Italy received almost one third (7 million u.a.) of the total sum she had obtained in the eight previous years (23 million u.a.).

Readaptation measures under Article 56 of the ECSC Treaty were also particularly extensive. In 1970 about 25 million units of account were paid out for the readaptation of some 21 000 workers.

*

* *

.../...

Following this recapitulation of a number of major events, I would like to go into more detail on two aspects, Firstly, the labour market; secondly, working women and equal pay for equal work.

1. The common labour market

Labour is still very short in some countries. The reasons are the slow increase of the population and labour force in the EEC, the longer duration of education, shorter working hours and better pensions. But other factors also have a bearing on the matter: the inefficient use of available manpower (lack of optimum allocation of work), unsuitable training, inadequate vocational guidance and insufficient mobility of labour.

In this connection, it is not enough to refer solely to the increased flow of migrant workers from non-member countries - from 207 000 in 1961 to nearly 700 000 in 1969 - and to the decline in the influx of Italian migrant workers - that is to say, holders of their first foreign work permits - from 200 000 in 1961 to 145 000 in 1969.

The situation on the labour market has substantially improved, but the number of jobless in Italy is still an urgent problem. We shall have to see to what extent even more attention must be paid to the principle of Community preference for Community nationals.

This side of the problem is being studied. We have submitted a memorandum on the matter to the Council. The discussion is under way and its outcome must be awaited.

On the other hand, structural employment has to be viewed in a broad context. I am talking about Italy now, but structural unemployment is an urgent problem in all Member States. I shall not go into its causes here. Everybody who was involved in preparing the reform of the European Social Fund expects substantial results to follow from it. Rightly, in my opinion, for the new Fund is a considerable step forward.

But it should be clearly borne in mind that the European Social Fund will not be enough on its own. Sooner or later, and in fact as quickly as possible, we shall have to achieve a highly developed regional policy, that is to say, investment planning in order to create jobs and develop infrastructures. Alongside the European Social Fund and a regional policy, the European Investment Bank will have to be brought in so as to ensure coordination of all resources and instruments which are available or will become available.

Meanwhile, assuming that the economic situation remains more or less the same, the flow of foreign workers will go on for the time being. Their living conditions in the countries of arrival call for a good deal more attention than they have been given so far, even though quite a lot has already been done in this connection.

We are still rather in the dark about these conditions: practically no facts and figures are available at all on such matters as the workers' accommodation, family situation and spare-time occupations. Indeed, sometimes we do not even know how many foreign workers there are. There is a great deal to be done here, and, unfortunately, not enough staff to do very much. All the same, it would be a good thing if a survey could be carried out in this field.

The number of problems in the labour market is immense. The biggest trouble is our inability to get a clear view of the labour market and employment structure. The fact that there are no harmonized statistics and no standard definitions of "unemployment", "insured persons", and so on - in a word, the fact that it is impossible to make country-by-country comparisons - has much to do with this. The problem is one which will have to be tackled at various levels - in the Standing Committee on Employment, and in the Committees on Free Movement, always in close cooperation with the Statistical Office of the Communities. As time goes on and our view of the labour market and employment structure becomes clearer,

we shall have to devote more effort to working out Community-level employment forecasts, both for regions and for industries, and even for classes of workers. Preparatory studies have been carried out, which were discussed at the Conference on Employment held in Luxembourg in April 1970. But more pilot studies are needed, for the material available at present is entirely inadequate.

2. Employment of women

The Social Report confirms that the situation as regards employment for women leaves much to be desired. In fact, in many cases the matter should be put in stronger terms by saying that women are trained for the jobs that are less in demand.

The proportion of women involved in production is very great - something like one worker in three in the Community is a woman. The figures vary from country to country, France and Germany coming top, with women making up 26.5% and 33.7% respectively of the gainfully-employed population. These two countries also have the highest proportion of married women working outside the home. Women's jobs are mainly in the services sector and industry; very few work in agriculture, except in Italy (12%).

Probably by reason of insufficient mobility and insufficient occupational skills, but undoubtedly by reason of other factors also, the unemployment rate among women is fairly high: in three of the six countries it is higher than the overall unemployment rate.

Article 119 of the EEC Treaty imposes a particular obligation on the Member States. The Commission has been disappointed to see how little progress has been made towards fulfilment of this obligation, namely, introduction of equal pay for equal work.

The October 1966 survey on the structure and distribution of wages shows that major disparities exist, for skilled, semi-skilled and unskilled workers alike, and in all the industries surveyed, though to a lesser extent in some industries than in others.

Disparity (%) in average hourly earnings between men and women with 10-19 years' continuous service and aged between 30 and 44, as at October 1966 (skilled, semi-skilled and unskilled workers together)

	<u>Textiles</u>	<u>Electrical engineering</u>
Germany	-20	-28
France	-16	-24
Italy	-18	-21
Netherlands	-32	
Belgium	-26	-30

By and large, the disparities are greatest for skilled and smallest for unskilled workers.

It cannot be claimed that the position has noticeably improved since October 1966: in fact, in some cases the disparities are now greater than ever.¹

The Commission is currently working to obtain a clear and comprehensive view of the whole field of women's pay and employment. The survey from which I have quoted forms part of its efforts in this direction, and other studies are in hand, some well advanced, others in the initial stages.

	<u>Clothing and lingerie</u>		<u>Textiles</u>		<u>Foodstuffs</u>		<u>Electrical engineering</u>	
	(%)		(%)		(%)		(%)	
	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969
Germany	-25.3	-23.9	-19.5	-20.6	-31.4	-30.8	-27.0	-25.7
France	-16.8	-17.1	-13.5	-12.3	-22.1	-20.7	-18.9	-16.6
Italy	-14	-16	-19.8	-18	-21.3	-22.7	-17.1	-16.7
Netherlands	-39	-37	-38.4	-38.4	-39.9	-35.1	-29.6	-30.6
Belgium	-28.6	-27.3	-24.9	-24.8	-27.6	-25.6	-28.3	-26.4

Source: Survey on Structure and Distribution of Wages, Combined Summary Report, p.215, Statistical Office of the European Communities, 1970.

I would mention first of all the report prepared by Mrs E. Sullerot, a Paris sociologist, which describes the present position in the Member States. Preliminary discussions concerning this document were held with the two sides of industry on 21 January of this year and with representatives of the respective Ministries on 5 March. The Commission will now proceed to draw its conclusions from the points made, and fix priorities.

In addition, the Commission is participating in a survey on conditions for working married women in the Member States, conducted by the National Centre for Labour Sociology in Brussels in cooperation with independent experts. The survey covers the training and qualifications of women, their terms of employment and working conditions, and how these square with the women's domestic obligations. Here too the object is to obtain a working basis for action.

Some priorities

In order to prepare the way for the economic and monetary union lately agreed on, we shall need to go forward apace. For it is hard to see the union coming about unless justice is done to its social implications.

So we must gear our work to the priorities which economic union imposes in the social field. In the first place there is the establishment of clear and complete knowledge of the labour market, the absorption of foreign workers into our social system, action to combat structural unemployment and underemployment, and the question of employment and working conditions for women.

An equally important priority item is the improvement of safety and health conditions at work and at home - measures to reduce air and water pollution, noise abatement measures, and so on; assistance enabling handicapped persons to lead a normal life and pursue a normal occupation; and cooperation with the two sides of industry at all levels.

Then again there is the matter of the draft Statute for a European company, in which a special section is devoted to workers' representation on the company's Boards.

And lastly, there is the Council's decision to work on the preparation of medium-term forecasts as to social-security benefits. The drawing-up of a "social budget" must be regarded as a first step towards a close approximation of the Member States' social policies.

Mr President, ladies and gentlemen, in conclusion I would convey to the House and the Committee on Social Affairs and Health the thanks of the Commission for the great support and encouragement the Parliament has given to our work in the social field in this past year as in other years gone by. The Commission cordially hopes that in the coming Parliamentary year, too, your support will be a stimulus to it in the development of further activities.

- - - - -

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

500/PP/71-F
Orig. : N

Exposé de M. COPPE devant le Parlement européen
sur la situation sociale dans la Communauté
en 1970

(Strasbourg, le 10 mars 1971)

Monsieur le président,

En vous soumettant le rapport social, je tiens à rappeler tout d'abord avec quelle compétence mon prédécesseur, le professeur Levi Sandri, qui a eu pendant 10 ans la charge de la politique sociale, a toujours su vous présenter ce document. De même que les précédents, le présent rapport retrace les grandes lignes de l'évolution sociale observée au cours de l'année écoulée dans les pays de la Communauté.

Dans l'ensemble, l'évolution de la situation sociale en 1970 n'est pas défavorable. Du point de vue conjoncturel, cette année a également été caractérisée par une situation de plein emploi. Certaines difficultés d'ordre structurel ont toutefois persisté. C'est ainsi par exemple que l'on dénombre plus de 530.000 chômeurs en automne 1970 dans le Mezzogiorno et les îles italiennes. D'autres régions, généralement situées à la périphérie de la Communauté, ont aussi été atteintes par un chômage structurel assez grave.

Dans le rapport qui vous est présenté, nous avons analysé plus en détail la situation de l'emploi pour quelques groupes particuliers, à savoir les jeunes travailleurs et les travailleurs féminins, afin de mieux éclairer les problèmes spécifiques que connaissent ces groupes dans ce domaine. L'analyse montre par ailleurs combien le niveau de formation professionnelle joue un rôle essentiel en ce qui concerne le degré et la qualité de l'emploi. Il découle du chapitre consacré à la formation professionnelle que la formation théorique et pratique n'a toujours pas trouvé sa place définitive. Dans tous les Etats membres, en effet, on recherche les méthodes les plus appropriées, et cette recherche s'oriente de plus en plus nettement vers une formation permanente, indispensable pour satisfaire aux exigences que le progrès technique impose à la vie professionnelle.

Dans le domaine des salaires et de la formation du patrimoine, l'année 1970 s'est caractérisée par des efforts continus en vue d'obtenir

le relèvement des salaires minima. On note par ailleurs une tendance au maintien du pouvoir d'achat des travailleurs et retraités, notamment au moyen de l'indexation des salaires et pensions. Un troisième phénomène significatif est le remplacement progressif du salaire hebdomadaire par la mensualisation des salaires ouvriers. Enfin, on observe une évolution de plus en plus marquée vers une réglementation fiscale assurant la protection des catégories inférieures de revenus et ajustant les barèmes fiscaux en fonction des mouvements de prix.

La plupart de ces améliorations ont été le résultat de négociations fructueuses entre employeurs et travailleurs.

Les conventions collectives conclues pendant l'année écoulée ont également conduit à d'autres améliorations appréciables des rémunérations et des autres conditions de travail, même si l'on tient compte de l'évolution des prix. L'évolution des gains bruts réels des ouvriers industriels entre le début du deuxième semestre 1969 et celui du deuxième semestre 1970 par exemple, révèle que le pouvoir d'achat de ces ouvriers a progressé d'environ 16 % en Italie (contre 7 % l'année précédente), de 11 % en Allemagne (contre 4,5 %), de 10 % au Luxembourg (contre 6 % l'année précédente), de 9 % en Belgique (contre 5 %), de 6,5 % aux Pays-Bas (contre 3,5 %) et de 4,5 % en France (contre 1,5 % l'année précédente).

En ce qui concerne la formation du patrimoine ouvrier, des progrès sensibles ont été enregistrés en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. En Belgique, on a introduit pour la première fois dans une convention collective certaines clauses destinées à encourager l'épargne ouvrière. D'importantes études ont été entreprises dans ce domaine en Italie, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Les nouvelles conventions collectives confirment en outre la tendance à l'instauration de la semaine de 40 heures. Parallèlement, le nombre des jours de congé a été augmenté et l'allocation de congé a également été relevée

dans de nombreux cas. Toutefois, le nombre des départs annuels de vacanciers, qui représente environ 40 % de la population en Allemagne, en France et aux Pays-Bas et 26 % de la population en Italie, n'a que très peu augmenté. La raison essentielle en est que le niveau des revenus reste encore trop faible à cette fin, surtout dans le cas des familles nombreuses. Cette situation fait obstacle au développement ultérieur du tourisme social.

Alors que le mouvement de rationalisation et de fusion d'entreprises se poursuit, les organisations syndicales ont continué de lutter pour obtenir une meilleure protection des travailleurs contre les licenciements et la détérioration de leur position dans l'entreprise. De nombreuses conventions ont encore été conclues cette année dans ce but. D'une manière générale, les partenaires sociaux se sont montrés très actifs au niveau européen dans le domaine des relations du travail et en particulier en ce qui concerne la représentation des travailleurs dans la société anonyme européenne.

Au cours de l'année écoulée, la sécurité sociale a été aux prises avec de graves problèmes de financement, car celui-ci ne doit pas rester en retard sur des prestations toujours accrues. Ces difficultés n'ont toutefois pas empêché l'amélioration du niveau des prestations. De même que les années précédentes, la sécurité sociale a été étendue en 1970 dans divers Etats membres à de nouvelles catégories de la population. Si les problèmes financiers dont j'ai fait état sont communs à tous les Etats membres, les solutions communes font, hélas ! encore défaut. Cette lacune mérite particulièrement d'être mise en lumière étant donné la très grande signification économique de la sécurité sociale, qui englobe 20 % du revenu national.

Dans le secteur du logement, le nombre des nouveaux logements sociaux terminés en France et en Italie a augmenté alors qu'il a baissé dans d'autres pays. Il y a lieu de noter au niveau européen que le programme de construction expérimental qui fait, dans le cadre de la CECA, partie intégrante du 7ème programme arrêté par la Commission en octobre 1969, est actuellement en préparation. Il porte sur la "modernisation des logements existants". Si

l'on veut améliorer l'habitat dans la Communauté, il faudra se résoudre à moderniser environ 750.000 logements par an pendant de nombreuses années.

Enfin, pour ce qui est de la protection de l'environnement contre la pollution, la Commission juge nécessaire de définir dès que possible une politique communautaire plus précise dans ce domaine. Elle souhaiterait en particulier que soient arrêtés, en un premier temps, des programmes de contrôle de la radioactivité du milieu et que l'on procède à l'harmonisation des méthodes de mesure de la pollution de l'air et de l'eau utilisées dans les différents pays.

Parmi les principaux événements de politique sociale qui se sont déroulés l'an dernier au niveau communautaire, nous retenons en particulier :

1. la conférence sur l'emploi, la première du genre, qui s'est tenue à Luxembourg en avril 1970 et à laquelle participaient les gouvernements, la Commission et les partenaires sociaux;
2. la création d'un comité permanent chargé des problèmes du marché du travail des Communautés européennes;
3. le remaniement du Fonds social européen, qui est désormais capable d'apporter une contribution active à une politique dynamique de l'emploi.

Ces réalisations sont le résultat immédiat de la collaboration fructueuse qui s'est établie dans les années écoulées entre le Conseil et la Commission. Sans cette collaboration, nous n'aurions jamais réalisé les progrès que je viens d'énumérer. Des deux côtés - je me plais à le souligner - on a accompli un travail considérable et fructueux, empreint de lucidité et de réalisme.

Le Fonds social européen a fonctionné d'une façon très satisfaisante en 1970. Conformément aux tâches qui lui ont été assignées, il a accordé des aides financières s'élevant à un montant de 37 millions d'unités de compte, dont 7 millions à l'Italie et 4 millions à l'Allemagne.

Cette évolution nous amène à faire deux remarques importantes. Alors qu'en moyenne pour les années 1961 à 1969, l'Italie était le seul pays créateur, l'Allemagne s'est jointe à elle en 1970. L'importance particulière de l'année 1970 pour le fonctionnement du Fonds est illustrée en outre par le fait que l'Italie a reçu au cours de cette seule année environ le tiers (7 millions d'unités de compte) de l'aide dont elle a bénéficié au cours des huit années précédentes (23 millions d'unités de compte).

Les mesures de réadaptation décidées au titre de l'article 56 du traité de la CECA ont porté elles aussi sur des sommes importantes. C'est ainsi qu'en 1970, un montant d'environ 25 millions d'unités de compte a été dégagé pour la réadaptation de plus de 21.000 travailleurs.

Après ce bref exposé d'un certain nombre d'événements importants, j'aimerais m'arrêter à présent sur deux aspects particuliers. Le premier concerne le marché de l'emploi, le second, le travail des femmes et l'égalité de rémunération de la main-d'oeuvre masculine et féminine, à travail identique.

1. Le marché de l'emploi communautaire

Le marché de l'emploi est encore marqué, dans certains pays, par une forte pénurie de main-d'oeuvre. Les causes de ce phénomène résident dans la faible croissance de la population et du nombre des personnes occupées dans la CEE, dans la prolongation de la durée des études, dans la réduction du temps de travail et dans l'amélioration des régimes de retraite. Mais il faut incriminer aussi une utilisation inefficace de la main-d'oeuvre disponible (absence d'une répartition optimale de la main-d'oeuvre), une formation non adaptée, une orientation professionnelle insuffisante et une mobilité insuffisante des travailleurs.

A ce sujet, il ne suffit pas de souligner l'augmentation du nombre des travailleurs migrants venus de pays tiers, qui sont passés de 207.000 en 1961 à près de 700.000 en 1969, ni la diminution du nombre des travailleurs migrants originaires d'Italie, qui, de 200.000 en 1961 était tombé à 145.000 en 1969 (permis de travail accordés pour la première fois).

Malgré l'amélioration sensible de la situation du marché du travail, le nombre des chômeurs enregistré en Italie reste - comme nous l'avons indiqué - un problème qui appelle une solution urgente. Il faudra étudier l'éventualité d'accorder une attention plus soutenue encore au principe de priorité communautaire pour les ressortissants de la Communauté.

Cet aspect du problème est actuellement à l'examen. Nous avons transmis une note à ce sujet au Conseil, les discussions sont en cours et il faut en attendre l'issue.

Par ailleurs, il faudra placer le problème du chômage structurel dans un contexte élargi. Je songe ici à l'Italie, mais ce problème du chômage structurel requiert une solution urgente dans tous les pays membres. Je ne m'étendrai évidemment pas sur les causes de ce problème. Toutes les personnes qui ont participé aux travaux préparatoires du remaniement du Fonds social européen en escomptent des résultats importants. Cet espoir est justifié, je crois, parce que le nouveau Fonds constitue un pas important en avant.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que le Fonds social européen ne sera pas suffisant à lui seul. Il faudra élaborer, tôt ou tard, et en fait le plus tôt possible, une politique régionale très développée, autrement dit un programme d'investissement destiné à créer des emplois et à développer les infrastructures. Cette action du Fonds social européen et la politique régionale devront être complétées par l'action de la Banque européenne d'investissement, ce qui assurera la coordination de l'ensemble des moyens et instruments présents et futurs.

Dans l'intervalle, l'afflux des travailleurs étrangers se poursuivra provisoirement, dans l'hypothèse d'une conjoncture inchangée. Les conditions de vie de ces travailleurs étrangers dans les pays d'accueil devraient être suivies avec plus d'attention que par le passé, bien que les résultats déjà obtenus ne soient pas négligeables.

Nous sommes encore très loin d'un aperçu transparent de ces conditions de vie : les données quantitatives sur le logement, les liens familiaux et l'utilisation des loisirs font même presque totalement défaut. Nous ne connaissons même pas toujours le nombre des personnes en cause. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine, mais, malheureusement, nous ne pouvons pas faire grand-chose avec les effectifs dont nous disposons. Toutefois, il serait bon qu'une enquête puisse être organisée.

Le nombre des problèmes qui se posent sur le marché du travail est énorme. L'inconvénient le plus grave demeure le caractère impénétrable de ce marché et des structures de l'emploi. L'absence de statistiques harmonisées et de définitions uniformes de notions telles que chômage, assuré, etc. - en bref, l'impossibilité d'établir des comparaisons au niveau international - n'est pas étrangère à ce problème. Il faudra l'aborder à différents niveaux : au comité permanent pour l'emploi et dans les comités chargés de la libre circulation, ceci en collaboration étroite avec l'Office statistique des Communautés européennes. De pair avec une information toujours plus transparente, des efforts plus importants devront être entrepris afin d'établir des prévisions au niveau communautaire, tant par région que par secteur d'activité ou même par catégorie de travailleurs. Des études préparatoires ont été établies dans ce domaine et elles ont été examinées lors de la conférence sur l'emploi, tenue en avril 1970 à Luxembourg. Ces études pilotes doivent cependant être multipliées étant donné que la documentation disponible apparaît absolument insuffisante.

2. Travail des femmes

Le rapport social constate que la situation de l'emploi pour la main-d'oeuvre féminine est loin d'être satisfaisante. Dans de nombreux cas, on pourrait s'exprimer plus crûment et affirmer que la formation professionnelle des femmes est orientée vers les professions où la demande est la plus faible.

L'importance des femmes dans le processus de production est très grande : environ un salarié sur trois dans la Communauté est une femme. Les chiffres varient d'un pays à l'autre; ils sont le plus élevés en France et en Allemagne, où les femmes représentent respectivement 26,5 % et 33,7 % de la population active. Ces pays ont également le plus fort pourcentage de femmes mariées exerçant une activité professionnelle. Les femmes sont occupées surtout dans le secteur des services et dans l'industrie. A l'exception de l'Italie (12 %), le pourcentage des femmes occupées dans l'agriculture est minime.

Par suite sans doute du manque de mobilité et d'une aptitude professionnelle insuffisante, mais aussi à coup sûr en raison d'autres facteurs, le chômage est très important parmi les femmes. Dans trois des six Etats membres, le pourcentage des femmes par rapport au total des travailleurs en chômage est supérieur au pourcentage des femmes par rapport au nombre total de personnes occupées.

Une tâche particulière découle de l'article 119 du traité instituant la CEE. La Commission a dû constater à sa déception que l'application du principe de l'égalité de rémunération laisse encore fort à désirer.

L'enquête sur la structure et la répartition des salaires en octobre 1966 révèle l'existence de fortes disparités tant pour les travailleurs qualifiés ou spécialisés que pour les travailleurs sans spécialité, et cela

dans toutes les branches industrielles étudiées, encore que ces disparités soient légèrement plus faibles dans telle branches que dans telle autre.

Différence entre les rémunérations moyennes des hommes et des femmes ayant une ancienneté de service de 10 à 19 ans et un âge de 30 à 44 ans (octobre 1966)

Total des travailleurs qualifiés, spécialisés et sans spécialité

	<u>Industries textiles</u>	<u>Industries électro-techniques</u>
Allemagne	- 20	- 28
France	- 16	- 24
Italie	- 18	- 21
Pays-Bas	- 32	
Belgique	- 26	- 30

Dans l'ensemble, c'est chez les travailleurs qualifiés que les différences sont le plus fortes et chez les travailleurs sans spécialité qu'elles sont le plus faibles.

On ne saurait dire que la situation se soit notablement améliorée depuis octobre 1966. Au contraire, les différences se sont encore accentuées dans certains cas (1).

.../...

(1)

	<u>Vêtement et bonneterie</u> 1966-1969		<u>Industrie et textile</u> 1966-1969		<u>Produits alimentaires</u> 1966-1969		<u>Appareillages électriques</u> 1966-1969	
Allemagne	-25,3	-23,9	-19,5	-20,6	-31,4	-30,8	-27,0	-25,7
France	-16,8	-17,1	-13,5	-12,3	-22,1	-20,7	-18,9	-16,6
Italie	-14	-16	-19,8	-18	-21,3	-22,7	-17,1	-16,7
Pays-Bas	-39	-37	-38,4	-38,4	-39,9	-35,1	-29,6	-30,6
Belgique	-28,6	-27,3	-24,9	-24,8	-27,6	-25,6	-28,3	-26,4

Source : Enquête sur la structure et la répartition des salaires, synthèse page 215 BSCE (1970).

La Commission est actuellement occupée à obtenir un aperçu parfaitement transparent de la situation dans l'ensemble du domaine de la rémunération et de l'emploi des femmes. L'enquête constitue une partie des activités engagées dans ce domaine. D'autres enquêtes sont dans un état avancé de préparation ou ont déjà débuté.

Je citerai en premier lieu le rapport établi par Mme E. Sullerot, sociologue à Paris, et qui contient un aperçu de la situation actuelle dans les Etats membres. Ce rapport a fait l'objet d'un premier échange de vues avec les partenaires sociaux (21.1.1971) et avec des représentants des différents ministères (5.3.1971). La Commission doit maintenant tirer les conclusions de cette discussion et fixer des priorités dans ce domaine.

En outre, la Commission participe à l'exécution d'une enquête sur la situation des femmes mariées ayant une activité professionnelle dans les Etats membres. Cette enquête est dirigée par le Centre national de sociologie du travail à Bruxelles, en collaboration avec les experts indépendants. L'enquête concerne la formation professionnelle et la qualification des femmes et les conditions de travail, ces dernières étant examinées en fonction des obligations familiales. Ici aussi, l'objectif poursuivi est d'obtenir un point de départ pour engager une action pratique.

Quelques priorités

En vue de la préparation de l'union économique et monétaire qui vient d'être décidée, nous devons faire ensemble des progrès rapides. En effet, il est difficile d'imaginer que cette union puisse être réalisée sans que l'on en tire les conséquences dans le domaine social.

Nous devons donc orienter nos activités vers les priorités que l'union économique impose dans le domaine social. Je songe ici en premier lieu aux mesures visant à assurer la transparence du marché du travail, à

l'intégration des travailleurs étrangers dans notre système social, à la lutte contre le chômage et le sous-emploi structurels et à l'emploi et aux conditions de travail de la main-d'oeuvre féminine.

Une priorité non moins urgente doit être accordée à l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène sur les lieux de travail et au domicile (pollution de l'air et de l'eau, lutte contre le bruit, etc.), à la promotion de la réintégration des handicapés dans la vie professionnelle et à la coopération avec les partenaires sociaux à tous les niveaux.

Je songe également au projet de statuts d'une société anonyme européenne, dont un chapitre spécial est consacré à la représentation des travailleurs dans les organismes dirigeants de cette société.

Je songe enfin à la décision du Conseil visant à entreprendre des efforts communs pour établir des prévisions à moyen terme concernant les prestations de sécurité sociale. L'établissement d'un "budget social" doit être considéré comme un premier effort pour harmoniser étroitement les politiques sociales des Etats membres.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour conclure mon introduction, je désire transmettre au Parlement et à la commission des affaires sociales et de la santé les remerciements de la Commission européenne pour le soutien énergique et encourageant que le Parlement a accordé durant l'année écoulée à nos actions dans le domaine social. La Commission exprime de tout coeur le voeu que votre soutien lui reste acquis durant la nouvelle année parlementaire et soit pour elle une incitation à développer de nouvelles activités.
